

***Arrêté GEUDERTHEIM 2026-035
d'octroi d'une autorisation de voirie***

La Présidente de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2542 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU** la requête en date du 1^{er} octobre 2026 par laquelle la Société SOBECA sise 2, rue de la 2^{ème} Division Blindée à HOCHFELDEN sollicite la prorogation de l'arrêté intercommunal 2026/034 du 22 septembre 2026 portant autorisation de voirie pour les travaux de raccordement d'un nouveau branchement électrique au droit du n° 6, rue de l'Arche à Geudertheim.

ARRETE

Art. 1^{er} : L'arrêté intercommunal 2026/034 du 22 septembre 2026 portant autorisation de voirie est prorogé dans son intégralité du 14 novembre au 04 décembre 2026.

Fait à Geudertheim, le 1^{er} octobre 2026
Le Vice-Président



Jérémy OHLMANN, Maire